



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 54744

## Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la manière dont a été élaboré le projet de loi « d'orientation pour l'avenir de l'école ». Alors que les associations de parents d'élèves constituent un interlocuteur important pour traiter des problématiques ayant trait à l'école, elle est étonnée de constater qu'elles n'ont pas été consultées dans l'élaboration de ce projet de loi. Certaines se sont en effet inquiétées, notamment au sein de sa circonscription, de cette pratique excluant les parents d'élèves et s'interrogent sur l'avenir d'une école sans parents. Aussi elle souhaite connaître les intentions du gouvernement afin de remédier à cette situation, peu propice à établir une réforme efficace.

## Texte de la réponse

Les parents d'élèves n'ont pas été exclus des diverses consultations préalables à la rédaction du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école qui sera débattu au Parlement au mois de février prochain. Le grand débat public sur l'avenir de l'école au cours duquel chacun a pu s'exprimer a conduit à l'élaboration d'un avant-projet de loi. Le ministre, à la mi-novembre 2004, a invité l'ensemble des fédérations de parents d'élèves à une « table ronde » afin de parler de questions telles que l'accueil, l'information des parents, les relations parents-enseignants et l'orientation des élèves. Le conseil supérieur de l'éducation, au sein duquel les parents sont représentés, a ensuite été consulté lors de sa réunion du 16 décembre 2004 sur le projet de loi. Le projet d'assurer la réussite de tous les élèves appelle un ensemble de mesures ne relevant pas toutes du domaine de la loi. Aussi, le rapport annexé à ce projet de loi dispose, dans le cadre des relations avec les parents, qu'une éducation réussie conjugue à la fois l'action de l'école et l'action de la famille et que les fédérations représentatives de parents contribuent à l'expression des familles. L'approbation par le Parlement de ce rapport permettra de présenter la politique que le Gouvernement entend mener au cours des prochaines années. Conscient de l'importance du rôle que les parents doivent tenir dans le cadre de l'institution scolaire, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche entend promouvoir leur pleine intégration dans la communauté éducative.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Claude Darciaux](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54744

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 décembre 2004, page 10375

**Réponse publiée le** : 15 février 2005, page 1693